

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MARDI 06 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 Juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants Délégués présents : 36 délégués (36 titulaires – 0 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 25 Juin 2021

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mme Gleize Séverine, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléant votant:

Membres absents excusés : Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Fraeyman Fabien, Mr Gebka Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mr Jacquin Claude, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Mathis Michel, Mme Pauly Brigitte, Mme Picard Florence.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Levêque Yves, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Didier Bandry

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 10 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 08 juin 2021,

Patrimoine :

- 2) Marché sur l'élaboration et mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur l'unité de distribution de Chézy sur Marne (captage d'eau souterraine et prise d'eau en Marne) (marché n° 2021 USESA 10) / Attribution du marché
- 3) Point sur le patrimoine
- 4) Etude des travaux de réhabilitation de l'usine de production de Fère en Tardenois / lancement de la consultation

Travaux :

Marché de Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / partie 3 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 11) / Attribution des marchés

- 5) Lot 1 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement Route d'Issonges
- 6) Lot 2 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement RD 86 de Courboin au Hameau de Confrêmeaux à Courboin
- 7) Lot 3 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement RD 20 de Celles les Condé au Hameau de Herviné et RD 4 de Herviné au Hameau de Nogent à Vallées en Champagne
- 8) Modification du tableau du programme de renouvellement des canalisations (Gestion patrimoniale / annexe du schéma directeur)

Environnement :

- 9) Marché sur l'étude pour la protection de l'aire d'alimentation du captage de Nogentel – phase diagnostic des pressions et plan d'action (marché n° 2021 USESA 08) / Attribution du marché
- 10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 11) Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mr Didier Bandry est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

—oOo—

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 08 Juin 2021

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 08 Juin 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

2) Elaboration et mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur l'unité de distribution de Chézy Sur marne (captage d'eau souterraine et prise d'eau en Marne): attribution du marché N°2021 USESA 10

Mr Magnier, vice-président en charge du patrimoine fait l'exposé, en rappelant dans un premier point la réglementation applicable sur le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le PGSSE est :

-Imposé par la directive européenne 2020/2184 relative à l'eau potable

- A mettre en place dans un délai de 4 ans 1/2 (pour les ressources) à 6 ans (pour le réseau de distribution) à compter de la date de transposition avec une révision tous les 6 ans maximum. Donc pour l'USESA découle l'obligation de mettre en place un PGSSE sur l'ensemble du territoire vraisemblablement avant 2027.

-Une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

L'USESA est responsable de la mise en place de son PGSSE.

Le PGSSE consiste en la réalisation d'une étude des risques et la définition d'un plan d'actions adapté avec une démarche d'amélioration continue.

Point sur l'avancée du dossier :

En séance du 02 Février 2021, le comité syndical a décidé de :

➤ mettre en place le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur l'unité de distribution de Chézy Sur Marne (prise d'eau et captages souterrains) afin d'appréhender cette démarche sur la ressource principale superficielle de prise d'eau en Marne et sur des ressources souterraines présentes dans la plaine de Chézy sur Marne.

Ce choix a pour objectif de bâtir une référence sur un territoire restreint avant de l'étendre à l'ensemble du territoire de l'USESA.

➤ recourir à un bureau d'étude spécialisé pour mener cette mission

Questions des délégués :

⇔ Mr Verhulst demande si le PGSSE prévoit des solutions alternatives pour assurer en secours la distribution de l'eau à la population en cas par exemple d'une mise hors service de l'usine de production de Chézy Sur marne touchée par un problème accidentel ?

⇔ Mr Magnier : l'étude prévoit la remise à l'USESA d'un plan d'actions. C'est-à-dire de donner pour tous problèmes potentiels et risques identifiés, les solutions de secours à mettre en œuvre afin de garantir en continu à la fois, la distribution et la sécurité sanitaire de l'eau.

Cette étude est innovante, elle représentera un investissement important en personnel et en temps.

L'enjeu pour l'USESA est de disposer d'un outil performant pour une amélioration de la gestion des risques de toutes les étapes du système de production et de distribution d'eau potable de l'USESA.

⇔ Mr Dazard précise que le PGSSE sera évolutif dans le temps par une mise à jour régulière.

Attribution du marché :

La consultation du prestataire a été lancée le 17 mai 2021 avec une date de remise des offres au 18 juin 2021.

A l'écoute du rapport d'analyse des offres et de l'avis émis par la commission en réunion du 05 Juillet 2021, le comité syndical décide de retenir l'offre remise par le bureau d'étude **SEC AQUA** d'un montant de **46 600 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

Volontariat Territorial en Administration (VTA) :

Mme Hernandez, vice-présidente déléguée à l'administration générale, expose la proposition retenue par le bureau en réunion du 22 juin 2021 :

Afin de suivre le dossier PGSSE, le bureau propose le recrutement d'un jeune diplômé sur 18 mois en bénéficiant du nouveau dispositif d'aide de l'Etat : le Volontariat Territorial en Administration.

Le volontariat Territorial en Administration c'est :

- Une mesure créée en 2021 permettant aux collectivités territoriales rurales de bénéficier de compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leur projet
- Un poste aidé par l'Etat à hauteur de 15 000 € (forfait), aide versée sur décision du préfet
- Un Contrat à durée déterminé représentant au moins 75% d'un temps plein
- 200 postes aidés en 2021 sur toute la France pour des jeunes de 18 à 30 ans ayant au minimum un bac+2

Questions des délégués :

⇒ Mr Verhulst exprime son accord sur la proposition de l'USESA. Il pense toutefois que le syndicat doit être très attentif à la pérennité du poste, car il a pu observer notamment pour des missions réalisées sur des contrats courts de 12 à 18 mois, un arrêt dès la fin du contrat, du suivi de la mission avec perte des données de l'étude.

↪ Mr Magnier dit partager la réflexion de Mr Verhulst sur les exemples cités. En revanche, il précise bien qu'il s'agit dans le cas du dossier du PGSSE, d'un travail d'équipe associant tous les acteurs concernés (techniciens de l'USESA – le délégataire Véolia).

↪ Mme Triconnet pense que le contrat CDD est un moyen de diversifier les modes de recrutement et pourquoi pas d'envisager si cela fonctionne bien de pérenniser le poste en lien avec la création du poste technique sur lequel l'USESA est toujours en recherche de candidats.

Le Président dit que le comité syndical sera tenu informé de l'avancée du dossier.

A ce jour, les démarches sont en cours, le dossier est déposé auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La fiche de poste a été mise en ligne sur la plateforme : vta.anct.gouv.fr

3) Point sur le patrimoine

La commission en charge du patrimoine s'est réunie le jeudi 17 juin, sous la vice-présidence de Mr Magnier, en charge de la commission.

Pour donner une vision complète du patrimoine de l'USESA, la commission a préparé un diaporama à l'intention des élus de l'USESA.

Mr Magnier fait la présentation aux délégués, en abordant les points suivants :

1. L'inventaire du patrimoine de l'USESA : descriptif – données techniques et localisation des installations
2. Les missions liées au patrimoine :
 - ✓ la surveillance et l'entretien des ouvrages : sont suivis par les actions suivantes :
 - visites de contrôle périodique – fiche d'entretien par ouvrage - suivi des travaux d'entretien à réaliser soit par le délégataire soit par l'USESA - Elaboration des programmations pluriannuelles des travaux.
 - ✓ La préparation et la réalisation des travaux :
 - le bilan des travaux des 10 dernières années compte les opérations suivantes :
14 réhabilitations complètes des réservoirs – 12 opérations d'entretien –
4 démolitions – 4 constructions de nouveaux ouvrages
 - ✓ Les opérations structurantes inscrites au schéma directeur dont :
 - Construction de la station de reprise de Villers-Cotterêts pour l'interconnexion entre Château-Thierry et Villers Cotterêts
 - Construction de la station de reprise de La Plaine à Essômes sur Marne
 - Station de reprise de Courpoil à Epieds (interconnexion entre Château-Thierry et Fère en Tardenois)
 - Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois
 - Diagnostic de 12 ouvrages de prélèvement
 - ✓ Les antennes relais : bilan et retour d'expérience – réflexions sur les conditions d'occupation des réservoirs par les opérateurs
 - ✓ La sécurité sanitaire des ouvrages par la mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGGGE)
3. La commission patrimoine : son organisation – son rôle - ses attributions
4. Le suivi des travaux :

La commission patrimoine a proposé aux élus qui le souhaitent de participer aux réunions de chantier. Etendu à la participation des élus, un programme pour le suivi des réunions des chantiers est mis en place.

4) Réhabilitation de l'usine de production de Fère en Tardenois : approbation du projet et lancement de la consultation

Le Président explique à l'assemblée la nécessité de reporter la décision d'engager la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'usine de production de Fère en Tardenois, exposant les motifs suivants :

- la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'étude ARTELIA consiste à étudier la réhabilitation de la bache d'eau brute, améliorer le fonctionnement de la station de décarbonatation.

Après adoption de l'avant-projet par délibération du 26 novembre 2019, le bureau d'étude ARTELIA a remis le dossier avancé au stade projet le 02 juin 2021.

La présentation par le bureau d'étude ARTELIA du projet en réunion du 29 Juin 2021, apporte de nouveaux éléments :

- Suite aux études complémentaires réalisées (géo détection des réseaux, analyse amiante-plomb, levés topographiques, étude de sol) entre la phase AVP et la phase PRO, le montant des travaux est estimé à 957 800 € HT au lieu de 812 000 € au stade AVP et se décompose de la manière suivante :

Postes généraux	105 300 € HT
Démolition des ouvrages existants	98 500 € HT
Nouvelle bache d'eau brute et local associé	283 000 € HT
Extension et modification de l'usine de traitement	328 000 € HT
Canalisations et fourreaux extérieurs	38 000 € HT
Electricité - Automatismes - Télégestion	85 000 € HT
VRD - Aménagements paysagers	20 000 € HT
Total	957 800 € HT

Il est en conséquence proposé de :

- reprendre l'étude projet pour une capacité de production de l'usine à 120 m³/h
- d'intégrer au projet l'étude dans le process d'une station de traitement des pesticides (présence de molécules de chloridazone desphényl et méthyl desphényl dans les eaux brutes).

Le Président précise qu'une information spécifique sur la détection de ces nouvelles molécules phytosanitaires sera abordée en question diverse.

Entendu la proposition du Président, le comité syndical donne son accord pour reporter le lancement de la consultation des entreprises, uniquement lorsque le projet sera revu et validé avec ces nouveaux objectifs.

Il conviendra de modifier le marché pour la prestation du maître d'œuvre ARTELIA.

5) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 3 sous charte qualité des réseaux

Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Route d'Issonges RD84 à Marigny en Orxois : attribution du marché N° 2021 USESA 11

Mr Bandry, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité
Programme 2021/ Partie 3 - Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Route d'Issonges RD84 à Marigny en Orxois

Objectif des travaux :

L'emprise des travaux se situe sur la RD 84 du carrefour de la RD 1003 jusqu'à la Ferme d'Issonges et traverse l'autoroute A4.

Les travaux consistent à renouveler une canalisation en fonte de diamètre 150 en mauvais état (6 fuites en 2 ans), par une canalisation de nature et de diamètre identique sur un linéaire de 1 500 ml et également la reprise de 2 branchements.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 5 juillet 2021, décident de retenir l'offre de base remise par l'entreprise TPA (Athies sous Laon) d'un montant de **222 350.25 € hors taxes**,

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

6) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 3 sous charte qualité des réseaux

Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 86 de Courboin au Hameau de Confrêmeaux à Courboin : attribution du marché N°2021 USESA 11

Mr Bandry, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité
Programme 2021/ Partie 3 - Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 86 de Courboin au Hameau de Confrêmeaux à Courboin

Objectif des travaux :

Les travaux consistent à renouveler une canalisation en amiante-ciment de diamètre 100 en mauvais état et en domaine privé (3 fuites en 2 ans), par une canalisation en DN 125 sur un linéaire de 2 900 ml et également 10 branchements.

L'emprise des travaux se situe le long de la RD 86 depuis la sortie de Courboin jusqu'au hameau de Confrêmeaux

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 5 juillet 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise RVM (Epaux Bézu) d'un montant de **372 687.00 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

7) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 3 sous charte qualité des réseaux

Lot 3 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 20 de Celles Les Condé au Hameau de Herviné et RD 4 de Herviné au Hameau de Nogent à Vallées en Champagne : attribution du marché N°2021 USESA 11

Mr Bandry, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité
Programme 2021/ Partie 3 - Lot 3 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 20 de Celles Les Condé au hameau de Herviné et RD 4 de Herviné au hameau de Nogent à Vallées en Champagne.

Objectif des travaux :

Les travaux consistent à renouveler une canalisation en fonte de diamètre 125 en mauvais état et en domaine privé (7 fuites en 2 ans), par une canalisation de même nature en DN 125 sur un linéaire de 2 900 ml et également la reprise de 25 branchements.

L'emprise des travaux se situe le long de la RD 20 et de la RD 4 depuis la Mairie de Celles les Condé jusqu'au hameau de Nogent à Vallées en Champagne.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 5 juillet 2021, décident de retenir l'offre de base remise par l'entreprise TPA (Athies Sous Laon) d'un montant de 449 500.00 € hors taxes.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

8) Etude patrimoniale du schéma directeur : mise à jour du programme de renouvellement des canalisations

Le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la gestion patrimoniale étudiée lors du schéma directeur, une programmation de renouvellement des canalisations a été faite sur les 10 prochaines années (sur un montant pris en compte de 2 M€/an).

Cette programmation a été faite en utilisant les données connues sur les réparations de fuites de notre délégataire ainsi que sur notre connaissance patrimoniale (année de pose et nature des canalisations...). Ces éléments ne sont pas exhaustifs et une programmation sur une durée de 10 ans reste très aléatoire et peut être modifié avec des éléments extérieurs non connues aujourd'hui (travaux communaux, fuites nouvelles récurrentes sur certaines sections...).

Cette programmation, sur une durée de 10 ans, a été demandée par l'agence de l'eau et est le document pris comme référence pour subventionner les chantiers de renouvellement de conduites fuyardes.

La proposition est de mettre à jour ce tableau de programmation sur 10 ans de renouvellement des conduites au moins 1 fois par an afin de prendre en compte dans celui-ci les chantiers retenus dans le cadre de nos programmations annuelles et qui n'en feraient pas partie initialement.

Cette mise à jour permettra, aujourd'hui, d'y insérer les 3 chantiers complémentaires aux travaux courants 2021, décision qui a été délibérée lors du dernier comité syndical.
Cet ajout permettra que ces chantiers soit subventionnables par l'agence de l'eau .

A l'écoute de l'exposé, les membres du comité syndical,

- Attendu que cette programmation établie sur une période de 10 ans, constitue le document de référence déposé, à l'appui des demandes de subventions présentées auprès de l'Agence de l'Eau pour les opérations de renouvellement des conduites fuyardes,

- décident de réaliser une mise à jour, au moins 1 fois par an, de la programmation des opérations du renouvellement des canalisations, établie sur une période de 10 ans, et annexée au schéma directeur d'eau potable adopté le 12 mars 2020,

- de mettre à jour la programmation du schéma directeur par la prise en compte des 3 opérations complémentaires relevant des travaux courants 2021, désignées ci-après :

- Celles Les condé – rue de Condé en Brie – RD 20 (renouvellement 580 ml)

- Courboin – de Courboin à Confrémeaux – RD86 (renouvellement 2 900 ml)

- Vallées en Champagne – refoulement de Celles Les Condé à Monchevret (renouvellement 2300 ml)

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

9) Etude pour la protection de l'aire d'alimentation du captage de Nogentel – Phase diagnostic des pressions et plan d'actions : attribution du marché N°2021 USESA 08

Le Président rappelle que par délibération du 30 mars 2021, le comité syndical a décidé dans le cadre de l'étude d'aire d'alimentation du captage de Nogentel dit « Sources des Rouesses » d'avoir recours à un maître d'œuvre pour réaliser les prestations suivantes, à savoir : - la réalisation du diagnostic des pressions sur le territoire ainsi que l'élaboration du plan d'actions.

Il rappelle l'objectif de l'étude :

Le captage de Nogentel est un captage défini comme prioritaire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. (SDAGE)

La première phase de l'étude, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Nogentel, a conduit à la délimitation du périmètre de l'AAC et à la définition de la vulnérabilité intrinsèque en juillet 2015. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Asconit Consultants.

La deuxième phase de l'étude regroupant le diagnostic des pressions agricoles et non agricoles et l'élaboration du plan d'actions n'a pas été finalisée par la commune.

Un diagnostic agricole a été, cependant, réalisé en 2017 par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, mais doit être refait à la demande de l'AESN.

L'USESA qui a repris la compétence en janvier 2021 sur la commune de Nogentel doit donc finaliser l'étude afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions et le mettre en œuvre.

Après avoir entendu le rapport le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 05 Juillet 2021, les membres du comité syndical décident de retenir l'offre remise par le bureau d'étude Alliance Environnement, d'un montant de 37 285 € TTC.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 32 voix pour et 2 abstentions.

10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Le Président informe le comité syndical des décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT
21/05/2021	JOURNAL L' AISNE NOUVELLE	Annonce légale administrative (DUP Villers Cotterêts)	157,32
21/05/2021	JOURNAL L' UNION	Annonce légale administrative (DUP Villers Cotterêts)	181,32
07/06/2021	ATELIER RVL	Mission d'assistance pour permis de construire de la station de la plaine d'Essômes sur Marne	3 800,00
09/06/2021	GLOB'ART	Elaboration rapport d'activité USESA 2020	2 640,00
14/06/2021	ATELIERS DE LA PASSERELLE	Fournitures de bureau	260,10
16/06/2021	CABINET MERLIN	Modélisation pour modification de l'alimentation des secteurs Les Chesneaux/ Lauconnois en lien avec l'opération de reconstruction de l'usine de la Plaine	5 212,50
17/06/2021	CARROSSERIE DE LA GARE	Réparation véhicule Peugeot Partner	710,02
21/06/2021	CYBASE	PC portable et station d'accueil	1 808,90
21/06/2021	CYBASE	Sauvegarde externe serveur 1 an	1 990,00
21/06/2021	CYBASE	Renouvellement anti-virus serveur	110,00
Total HT			16 870,16
Report			73 756,61
Cumul annuel			90 626,77

11) Questions diverses

Le Président porte à la connaissance du comité syndical les informations suivantes :

Détection de nouvelles molécules phytosanitaires

L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France (ARS) fait réaliser chaque année des prélèvements d'échantillons d'eau sur les ressources et les réseaux d'eau potable, qui sont analysés par des laboratoires agréés. Ces analyses mesurent des paramètres microbiologiques, physico-chimiques, et organoleptiques définis par la réglementation et le code de la Santé Publique.

Depuis janvier 2021, huit nouvelles molécules ont été ajoutées à la liste des analyses.

Parmi elles figurent la **chloridazone (un désherbant de la betterave, interdit depuis 2020) et ses métabolites (nouvelles molécules issues de la dégradation de la molécule originale).**

Sur plusieurs des ressources de l'USESA analysées en 2021 (puits de la plaine de Chézy, source de Licy Clignon, puits de Monthiers, puits de Fère en Tardenois, source d'Epoux-Bézu, source de St Quentin sur Allan) la présence de 2 métabolites de la chloridazone (chloridazone-desphényl et chloridazone-méthyl-desphényl) a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations qui vont jusqu'à 1,08 µg/L, dépassant la limite de qualité fixée à 0,1µg/L.

A la demande de l'USESA, l'ARS par le biais d'un courrier du Préfet reçu le 17 juin 2021, a donné les indications suivantes :

- La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation.
- Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé)
- La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) ».
- Pour les deux métabolites en question, la Vmax fixée par le courrier du Préfet, est de 44.4 µg/L. alors que la teneur constatée de 1,08 µg/L est bien inférieure à la Vmax.

Dans sa réponse par courrier reçu le 17 juin 2021, les conclusions du Préfet sont les suivantes :

- L'USESA n'a donc pas lieu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires.
- une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre leur évolution.

Le Président indique que l'USESA pour sa part, recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

Ces informations ainsi que le courrier du Préfet sont mis en ligne sur le site de l'USESA.

Mise hors service d'une canalisation en amiante-ciment

Lors du précédent comité syndical en date du 08 juin 2021, la question de la mise hors service des anciennes canalisations en amiante-ciment avait été abordée.

Pour apporter les éléments de réponses aux questions posées par Mr Verhulst sur ce sujet, le Président informe les élus de la réglementation applicable :

- La mise hors service d'une canalisation ne présente pas d'obligation d'enlèvement – pas de déclaration spécifique, ni d'autorité à informer
 - Il y a nécessité de garder en mémoire l'existence de la canalisation en amiante-ciment sur des plans en cas de travaux éventuels
 - ⇒ Pour l'USESA l'ensemble des canalisations hors-service est gardé sur des plans dans notre SIG Système d'Information Géographique
 - La canalisation reste la propriété de l'USESA
 - ⇒ L'USESA doit enlever la canalisation en amiante-ciment en domaine privé et la transformer en déchet ultime en cas de demande du propriétaire
- Mr Verhulst adresse au Président ses remerciements pour les réponses apportées à ses questions.

✚ Comblement du puits de Rocourt Saint Martin

En réunion du comité syndical du 30 mars 2021, M. Lévêque, délégué de l'USESA et maire de la commune de Rocourt st Martin a fait part de sa volonté de conserver le puits pour un projet éventuel futur de maraîchage.

L'USESA a alors questionné l'ARS sur ce sujet et sur la possibilité d'une cession possible de ce puits à la commune.

L'ARS a répondu que cette cession pouvait s'effectuer en réalisant préalablement les actions suivantes :

- déclaration d'abandon du captage par l'USESA et demande de levée de la DUP pour distribution d'eau potable avec déconnexion des canalisations (faite par délibération du 30 mars 2021)
- délibération à prendre par l'USESA et par la commune de Rocourt st Martin pour abandon et reprise du captage par la commune (sans objectif de distribution d'eau potable)
- consultation du BRGM et de la DDT (consultation faite / pas de réponse à ce jour)

Alors que la commune de Rocourt Saint Martin, après dans un premier temps avoir répondu à l'USESA le 22 juin 2021, qu'elle ne donnait plus suite à sa demande de rétrocession du puits pour un projet de maraîchage, Mr le maire de Rocourt Saint Martin a indiqué à l'USESA avoir reçu le 29 Juin une nouvelle demande d'utilisation du puits et cette fois pour un projet de production de fruits rouges ou pour abreuver des animaux.

Comme le dossier de comblement du puits est en cours d'instruction par l'USESA, le Président dit avoir demandé à la commune d'adresser au syndicat une demande de confirmation écrite sur la rétrocession du puits à la commune.

La rétrocession du puits à la commune pourra ensuite s'effectuer après réalisation et mise en service des travaux d'interconnexion entre Rocourt Saint Martin et Grisolles.

✚ Calendrier des prochaines réunions

REUNIONS BUREAU 17 h 30	REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00
Mardi 14 Septembre	Mardi 28 Septembre
Mardi 12 octobre	Mardi 02 Novembre
Mardi 23 Novembre	Mardi 14 Décembre

🚧 Calendrier des réunions des secteurs

Le Président et les vice-présidents se rendront à la rencontre des maires des communes et des délégués élus sur les 5 secteurs, lors des réunions annuelles fixées selon le calendrier suivant :

SECTEURS	DATES	HORAIRE
Tardenois/Oulchy Le Château	Mercredi 13/10/2021	18 h00
La Brie/Surmelin	Jeudi 14/10/2021	18 h 00
Château-Thierry	Mardi 19/10/2021	18 h 00
Saint Gengoulph/Epoux Bézu /La Ferté Milon	Mercredi 20/10/2021	18 h 00
Essômes/Marne - Nogent l'Artaud	Jeudi 21/10/2021	18 h 00

Les principaux points abordés lors des réunions de secteur seront :

- la présentation des 2 rapports annuels 2020 de l'USESA (rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable – rapport d'activité)
- échange avec les communes sur les travaux et projets communaux

Le Président invite ensuite l'assemblée à passer aux questions diverses.

🚧 Travaux sur la commune de La Ferté Milon – Rue du marché au blé et rue de Meaux

⇒ Mr Polin (Etrépilly) demande des précisions sur le report des travaux de La Ferté Milon, il demande si l'USESA avait commencé les travaux d'eau potable ?

↪ En réponse le Président explique que la réhabilitation complète des rues de Meaux et du marché au blé (assainissement / eau potable/voierie) est reportée pour des raisons de mise en sécurité du chantier. Les maitres d'ouvrages associés : la Communauté de Communes Retz en Valois - la commune de La Ferté Milon et l'USESA ont fait le choix de ne pas commencer les travaux de terrassement sur une emprise des travaux devenue très fragile suite à l'écroulement d'un mur de soutènement d'une maison d'habitation. Il a été décidé de reporter les travaux pour laisser se terminer les expertises du sinistre en cours.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h 15.

Le 19 Juillet 2021

Le Président,

Hugues DAZARD



